

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 80184 Numéro SIREN : 401 369 335 Nom ou dénomination : A.C.M. IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000198



① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 30/06/2020

Néant ☐

ACTIF		Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 30/06/2020 ③		Net 30/06/2019 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial	010	30 490	012			30 490		30 490
- Autres	014	387 509	016	38 180		349 329		367 047
Immobilisations corporelles	028	93 908	030	28 604		65 304		29 552
Immobilisations financières (1)	040	6 739	042			6 739		6 525
(5) TOTAL I	044	518 645	048	66 784		451 862		433 615
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052					
Stocks marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	95 000	070			95 000		56 400
Autres créances (3)	072	4 820	074			4 820		40 957
Valeurs mobilières de placement	080		082					
Disponibilités	084	190 107	086			190 107		93 089
Charges constatées d'avance	092	5 510	094			5 510		4 758
TOTAL II	096	295 436	098			295 436		195 203
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	814 082	112	66 784		747 298		628 818

PASSIF				30/06/2020		30/06/2019
Capital social ou individuel		120		7 622		7 622
Écarts de réévaluation		124				
Réserve légale		126		762		762
Réserves réglementées		130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131		132	6 575		
Report à nouveau		134				
Résultat de l'exercice		136		-7 006		6 575
Provisions réglementées		140				
TOTAL I	142			7 954		14 960
Provisions pour risques et charges		154				
TOTAL II	154					
Emprunts et dettes assimilées (4)		156		479 778		410 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		164				
Fournisseurs et comptes rattachés (4)		166		16 037		18 407
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	740	172	164 362		138 451
Produits constatés d'avance		174		79 167		47 000
TOTAL III	176			739 344		613 858
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180			747 298		628 818

Renvois :

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	51 211
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184	

CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 30/06/2020

Néant ☐

A - RÉSULTAT COMPTABLE				30/06/2020	30/06/2019
Ventes de marchandises		(dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
Production vendue biens			215	214	
Production vendue services			217	218	330 667
Production stockée				222	
Production immobilisée				224	
Subventions d'exploitation reçues				226	
Autres produits				230	8 928
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	339 595
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240	
Autres charges externes (dont crédit-bail mobilier 10 743 immobilier)			242	145 011	114 746
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle) CFE et CVAE			243	1 355	2 336
Rémunérations du personnel				250	119 292
Charges sociales				252	45 949
Dotations aux amortissements				254	26 678
Dotations aux provisions				256	
Autres charges - Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259		
- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				262	6
Total des charges d'exploitation (II)				264	339 271
1 - Résultat d'exploitation (I - II)				270	324
Produits financiers			III	280	184
Produits exceptionnels			IV	290	309
Charges financières			V	294	7 304
- Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 oct.)				300	25
Charges exceptionnelles : - Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			VI		
Impôts sur les bénéfices			VII	306	835
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)				310	-7 006
B - RÉSULTAT FISCAL				312	314
Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)				312	7 006
Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles				322	
Impôts et taxes non déductibles				324	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart valeurs	248	330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	1 900
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duo)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sex)	992
ZF ANG 44 quaterdecies	345	Inv. outre mer	344	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			Créance report en arrière du déficit	346
Divers, dont : Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			Déduction except (art 39 decies B)	645
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647			Déduction except (art 39 decies D)	648
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352	354
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2				352	5 106
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I S seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables					360
(dont imputés sur le résultat)					
Résultat fiscal après imputation des déficits				370	372
Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2				370	5 106

NT



ACM IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 21 Route du Front de Neige
74260 LES GETS
401 369 335 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 15 DECEMBRE 2020

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 juin 2020 s'élevant à -7 005,51 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-7 005,51 euros
Imputée en totalité au compte « Autres Réserves »	
Poste ainsi ramené de 6 575,02 euros à 0 euro	

Le solde, soit la somme de	-430,49 euros
Affecté au compte "Report à Nouveau Débiteur"	
Poste ainsi porté à -430,49 euros	

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019. Il est également précisé qu'au titre des exercices clos les 30 juin 2018 et 30 juin 2017 aucune distribution de dividendes n'était intervenue compte tenu du statut fiscal de la société non assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Certifié conforme
Le Président



Société de commissaires aux
Comptes



ACM IMMOBILIER
SAS au capital de 7 622,45 €

21 Route du Front de Neige – 74260 Les Gets
RCS Annecy 401 369 335

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020



commissaire
aux comptes

ACM
IMMOBILIER
SAS au capital de
7 622,45 €
21 Route du
Front de Neige
74260 Les Gets

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

Aux associés,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « **ACM IMMOBILIER** » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêtés dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



ACM
IMMOBILIER
SAS au capital de
7 622,45 €
21 Route du
Front de Neige
74260 Les Gets

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.



commissaire
aux comptes

ACM
IMMOBILIER
SAS au capital de
7 622,45 €
21 Route du
Front de Neige
74260 Les Gets

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Annecy le Vieux, le 30 Novembre 2020

Pour DM Audit
Dominique MESNAGE
Commissaire aux Comptes



commissaire
aux comptes

ACM
IMMOBILIER
SAS au capital de
7 622,45 €
21 Route du Front
de Neige 74260
Les Gets

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 30/06/2020	Net Au 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	378 769	29 648	349 121	365 588
Fonds commercial	30 490		30 490	30 490
Autres immobilisations incorporelles	8 740	8 532	208	1 458
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	10 142	1 932	8 210	
Autres immobilisations corporelles	83 766	26 672	57 094	188
Immobilisations en cours				22 864
Avances et acomptes				6 500
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	6 084		6 084	5 878
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	198		198	198
Prêts				
Autres immobilisations financières	457		457	449
TOTAL (I)	518 645	66 784	451 862	433 615
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	95 000		95 000	56 400
Autres	4 820		4 820	40 957
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	190 107		190 107	93 089
Charges constatées d'avance	5 510		5 510	4 758
TOTAL (II)	295 436		295 436	195 203
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	814 082	66 784	747 298	628 818



Bilan Passif

	Net Au 30/06/2020	Net Au 30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel dont versé :	7 622	7 622
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	762	762
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	6 575	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-7 006	6 575
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	7 954	14 960
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	479 778	410 000
Emprunts et dettes financières diverses	740	7 929
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 037	18 407
Dettes fiscales et sociales	41 137	70 066
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	122 485	60 456
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	79 167	47 000
TOTAL (III)	739 344	613 858
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	747 298	628 818
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		



Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/07/2019 au 30/06/2020			Du 01/07/2018 Au 30/06/2019
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	330 667		330 667	296 164
Chiffre d'affaires Net	330 667		330 667	296 164
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			8 920	3 062
Autres produits			8	7
		TOTAL (I)	339 595	299 233
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			145 011	114 746
Impôts, taxes et versements assimilés			2 336	10 469
Salaires et traitements			119 292	102 965
Charges sociales			45 949	44 533
Dotations aux amortissements sur immobilisations			26 678	14 885
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			6	2
		TOTAL (II)	339 271	287 600
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			10 743	10 743
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			324	11 633
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				184
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		TOTAL (V)		184
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			7 304	4 339
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
		TOTAL (VI)	7 304	4 339
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-7 304	-4 155
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			-6 981	7 478



Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/07/2019 Au 30/06/2020	Du 01/07/2018 Au 30/06/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		309
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		309
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	25	68
Sur opérations en capital		309
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	25	377
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-25	-68
Participations des salariés (IX)		835
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	339 595	299 727
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	346 600	293 152
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	-7 006	6 575

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées